

E 2001 (D) 2/138

*Le Chef de la Division
des Affaires étrangères du Département politique, P. Bonna,
aux Légations et Consulats généraux de Suisse*

LC TG. Confidentiel

Berne, 12 avril 1939

Le 22 mars dernier, l'Agence Havas publiait une nouvelle selon laquelle le Ministre des Affaires Etrangères de France aurait, au cours des conversations qu'il avait eues dès son arrivée à Londres avec Lord Halifax, discuté la question d'une intervention franco-britannique au cas où la neutralité de notre pays serait violée et qu'un accord aurait été conclu à ce sujet.

Nous tenons à préciser que cette affaire n'a fait l'objet d'aucune conversation diplomatique entre la Suisse, d'une part, et la France et la Grande-Bretagne, d'autre part, ni officiellement, ni à titre officieux. Le Gouvernement français s'est borné, le 21 mars, à faire savoir au Conseil fédéral, par l'entremise du Ministre de Suisse à Paris¹, qu'une violation du territoire de la

1. Cf. N^o 47; cf. aussi N^{os} 51 et 78.



Confédération par des troupes étrangères donnerait lieu immédiatement à une intervention française, qui ne serait pas dictée seulement par les engagements solennels pris en 1815, mais indépendamment de ceux-ci en raison du fait qu'une attaque contre la Suisse affecterait les intérêts vitaux de la France. Aucune allusion n'a été faite à un accord franco-anglais à ce sujet et, aujourd'hui encore, nous ne sommes pas exactement renseignés sur ce qui a pu être convenu entre les Gouvernements français et britannique à propos de notre pays.

Nous croyons savoir qu'à la fin de mars, le Gouvernement des Pays-Bas, qui, pas plus que nous, n'a été abordé avant la décision qui semble avoir été prise, n'était pas plus avancé que nous à cet égard.

La Suisse n'a, vous le voyez, sollicité aucune aide et aucun appui qui puisse paraître, même au critique le plus sévère, contraire à sa politique de neutralité. Elle a toujours compté, en revanche, qu'au cas où elle se trouverait attaquée par l'un de ses voisins, elle recevrait l'aide de ses autres voisins pour combattre les armées de l'Etat qui l'aurait attaquée. Le fait que la France se serait assuré pour une semblable éventualité le concours de son alliée la Grande-Bretagne ne saurait donc nous déplaire, mais il s'agit d'arrangements – *inter alios acta* – auxquels nous n'avons aucune part, même indirecte.

Le Ministère des Affaires Etrangères à Berlin a suivi cette affaire avec beaucoup de soin². Nous pensons que nos déclarations ont été comprises. Elles ont, en tout cas été accueillies fort amicalement et le Secrétaire d'Etat a déclaré à M. Frölicher que la Suisse pouvait compter sur l'aide de l'Allemagne et de l'Italie au cas où elle serait attaquée par la France, mais que les Gouvernements allemand et italien ont évité toute déclaration à ce sujet pour ne pas nous mettre dans une situation embarrassante. Cette déclaration confirme que notre point de vue répond aux intentions de tous les Etats qui nous entourent.

2. Cf. Nos 55 et 67.